

Politique d'achat responsable FTQ

Ce n'est pas d'hier que la FTQ et ses syndicats affiliés s'intéressent à des initiatives de consommation responsable pour favoriser le respect des droits humains, des droits du travail et des normes environnementales. Les campagnes contre les ateliers de misère, pour l'achat syndical ou le commerce équitable auxquelles nous avons activement participé en sont de bons exemples.

C'est dans cette foulée que le XXVIII^e Congrès de la FTQ a résolu d'adopter une politique d'achat responsable (PAR) et d'encourager ses syndicats affiliés à faire de même. Cela suppose de faire la promotion de l'achat responsable, c'est-à-dire l'achat syndical, régional, québécois, écologique et équitable.

Une telle politique d'achat offre une jonction intéressante d'un ensemble de nos préoccupations pour lutter contre l'exploitation et la misère ainsi que pour améliorer la reconnaissance syndicale. Elle permet d'être conséquents avec nos valeurs lors de nos achats de produits et de services.

Améliorer les conditions de travail et de vie des travailleuses et des travailleurs exploités partout sur la planète représente une démarche importante pour eux, comme pour nous. En effet, en améliorant leurs conditions de travail, nous contribuons à améliorer leurs conditions de vie, mais aussi à protéger nos emplois et nos propres conditions de travail qui subissent mille et une pressions dans une économie « mondialisée ».

Enfin, en favorisant l'achat syndical ou de proximité, nous travaillons également à préserver nos emplois et à améliorer nos pratiques en matière de développement durable.



Notre point de départ: le travail n'est pas une marchandise!

C'est dans le prolongement de son action syndicale locale, nationale et internationale pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous et de toutes que la FTQ se dote d'une politique d'achat responsable. Conformément aux valeurs véhiculées par le mouvement syndical, nous prôtons un développement responsable qui prend aussi en compte la dimension sociale.

En effet, la FTQ adhère aux différentes campagnes nationales et internationales qui font la promotion des normes fondamentales du travail en matière de droits syndicaux, de droit à la non-discrimination, de l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants. Citons, entre autres, la campagne du Congrès du travail du Canada (CTC) « Non à l'exploitation » et celle de la Confédération syndicale internationale (CSI) articulée à partir de l'Agenda du travail décent de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Objectifs et portée de la politique globale d'achat responsable de la FTQ

Objectif général

S'assurer que nos pratiques d'achat respectent notre mission et nos valeurs syndicales et soient concordantes avec nos orientations en faveur du travail décent.

Objectifs particuliers

- Clarifier et diffuser les principes de consommation responsable qui guident la FTQ.
- Définir les critères d'achat de biens et de services de la FTQ.
- Préciser le champ d'application de la PAR et ses mécanismes de suivi.

Portée de la politique

Cette politique s'appliquera à tous les approvisionnements en produits et en services de la FTQ.



Quatre critères d'achat de biens et de services

Les normes sociales et environnementales sont à la base même de toute politique d'achat responsable. La FTQ y ajoute, en tout ou en partie, des normes et des critères pour favoriser la production syndicale et locale ainsi que l'achat solidaire.

Normes sociales

La FTQ s'engage à acquérir des biens et des services auprès de fournisseurs respectant les normes fondamentales du travail et les droits de l'homme. Ces critères font référence à cinq instruments internationaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi qu'à deux articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de l'Organisation des Nations unies (ONU).

- Le libre choix de l'emploi et l'abolition du travail forcé (Conventions 29 et 105 de l'OIT)
- La liberté d'association et le droit à la négociation collective (Conventions 87-98 de l'OIT)
- L'abolition effective du travail des enfants (Conventions 138 et 182 de l'OIT)
- La non-discrimination en matière d'emploi (Conventions 100 et 111 de l'OIT)
- Des conditions de travail décentes (Convention 155 de l'OIT)
- Des heures de travail non excessives (Article 24 de la DUDH)
- Un salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux des familles (Art. 23 de la DUDH)



Achat syndical et production locale

L'achat syndical est une façon efficace de s'assurer du respect des droits fondamentaux du travail.

L'achat local, en plus de favoriser l'emploi dans nos localités, permet de respecter les normes environnementales en limitant par exemple les impacts du transport qui ont des effets sur le réchauffement climatique. Lorsque cela est possible, la FTQ optera pour l'achat de biens de fabrication syndicale et produits dans nos localités et régions du Québec.



Normes environnementales

La FTQ s'engage également à favoriser les meilleures pratiques environnementales qui tiennent compte des cycles de vie des produits dans une perspective de développement durable :

- Réduction de la consommation
- Réutilisation des biens
- Recyclage des produits
- Valorisation des matières résiduelles

Il s'agit de s'assurer que nos modes de consommation favorisent les meilleures pratiques environnementales possibles.



Commerce équitable et économie sociale

Le commerce équitable et l'économie sociale représentent deux aspects importants d'une économie solidaire défendue par la FTQ. Parce qu'elle croit en une économie plus respectueuse des besoins des travailleuses et des travailleurs, la FTQ entend également privilégier des produits et des services au bénéfice des populations visées dans le cadre du commerce équitable et de l'économie sociale.

Mise en œuvre de la PAR

Application

La politique d'achat responsable de la FTQ sera appliquée graduellement, par secteur de consommation, sous la responsabilité du secrétaire général de la FTQ.

La FTQ sera responsable de faire connaître sa politique auprès de tous ses fournisseurs de biens et de services. Elle prendra engagement avec eux, par écrit, quant au respect et au bon fonctionnement de la PAR.

En cas de non-conformité, le secrétaire général fera les démarches nécessaires pour faire corriger la situation, à défaut de quoi il pourra faire résilier l'entente avec le fournisseur.

Vérification

Lors de la vérification annuelle des états financiers, le comité des syndicats s'assurera que les critères d'approvisionnement de la FTQ sont respectés.



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

www.ftq.qc.ca